

Chez madame Ledilla. Je n'aurais
 ai pas écrit, car j'étais très malade,
 et une pénible impression m'en est
 restée. J'ai eu une attaque aux pou-
 mons, qui m'a fort effrayé. Dieu
 merci j'ai fait un peu mieux, mais...
 cela peut revenir. Je ne me sens
 pas bien.

J'ai correspondu avec Engelmann au
 sujet de votre Edition de l'œuvre de
 votre père. Uitzschelen se venge...
 et il est injuste pour certains rap-
 ports. J'ai combattu de sacrifier
 les feuilles incriminées. Si réelle-
 ment il a raison de les critiquer.

Merci du catalogue. j'aurais en deman-
 dé quelques livres, et enverrai l'as-
 sent. Je suis encore trop abattu
 pour écrire. Je vous serre la main
 et me recommande à votre bon souvenir

Tout à vous

J. Hervey

Ce le 27 août 1845

M. Ledilla

En attendant envoyer moi les deux volumes de
 L. Kompert. Les juifs de la Bohême et
 les juifs du ghetto. — et tenir le
 Comptes.

Les modifications apportées à la loi
relative à la presse, en 1935, ont été
l'objet d'une discussion approfondie
au sein de la Commission de la presse
et de la propagande. Les conclusions
de cette Commission ont été présentées
à l'Assemblée nationale le 15 mai 1935.

Il est à noter que ces modifications
ont été adoptées à l'unanimité par
l'Assemblée nationale. Elles ont pour
but de renforcer la liberté de la presse
et de garantir l'indépendance de la
presse. Ces mesures sont d'une grande
importance pour la démocratie.

En conclusion, les modifications
apportées à la loi relative à la presse
en 1935 ont été une victoire pour
la liberté de la presse. Elles ont
été adoptées à l'unanimité par
l'Assemblée nationale.

Le Président de la Commission
de la presse et de la propagande
a eu l'honneur de présenter ces
conclusions à l'Assemblée nationale
le 15 mai 1935.

